



Commission Développement

OPÉRATION INNOV' ACTIONS RÈGLEMENT

1. But :

Dans son projet fédéral, la Fédération a affiché sa volonté d'inscrire le développement à travers ses organes déconcentrés. La FFB entend ainsi mettre en avant les initiatives remarquables en matière de développement et faciliter la diffusion d'exemples des meilleures pratiques. Elle souhaite également faire la promotion du sport billard auprès du grand public.

Pour cela, la FFB lance l'opération INNOV' ACTIONS, visant à récompenser deux objectifs distincts, l'un par le biais d'un dossier et l'autre par celui d'une vidéo de promotion.

2. Objectifs :

❖ DOSSIER

Le dossier devra présenter une action de développement menée par un club, un comité départemental ou une ligue. Ces actions devront avoir un caractère novateur et avoir produit des résultats quantitatifs. Elles doivent être reproductibles par d'autres clubs, comités ou ligues.

❖ VIDÉO

Les participants doivent réaliser une vidéo montrant le dynamisme d'un club, un comité ou une ligue. Cette vidéo, par sa qualité, devra susciter l'intérêt pour le billard et donner envie de pratiquer notre discipline. La vidéo sera accompagnée d'une courte fiche de présentation.

3. Formalisme :

❖ DOSSIER

La fiche de synthèse, téléchargeable sur la page *Développement* du site fédéral doit obligatoirement être remplie. Les participants peuvent adresser tout autre document qui vient appuyer leur projet (photos, bilan financier, article de presse...).

❖ VIDÉO

Durée de la vidéo :

La vidéo ne devra pas excéder 180 secondes. Toute vidéo d'une durée supérieure ne sera pas prise en compte. La vidéo devra durer au minimum 60 secondes pour pouvoir être retenue.

Format de la vidéo :

Formats acceptés : MP4, avi ou .mov (les autres formats ne seront pas acceptés),

Résolution : 1280 x 720 min,

Son : fond sonore uniquement, libre de droits.

Présence du logo fédéral HD dans le coin supérieur droit de l'image et titrage de la vidéo avec la police Exo2.

La fiche de présentation, le logo HD et la charte graphique de la Fédération sont téléchargeables sur le site fédéral.

4. Critères de récompense :

❖ DOSSIER

Les principaux critères pour juger de la qualité du dossier seront :

- L'originalité de l'innovation,
- La reproductibilité de l'action menée,
- Les résultats quantitatifs obtenus en termes de développement.

❖ VIDÉO

Les principaux critères pour juger de la qualité de la vidéo seront :

- Qualité de la réalisation,
- Dynamisme.
- Envie suscitée,

5. Droit à l'image :

Pour que le dossier soit recevable, les participants au concours vidéo devront fournir les autorisations signées par les personnes filmées pour l'utilisation de leur image. Les modèles (majeur ou mineur) sont téléchargeables sur la page *Développement* du site fédéral.

6. Attribution des primes :

La récompense est attribuée au club, au comité départemental ou à la ligue qui réalise la vidéo (par le biais d'un ou plusieurs de ses licenciés).

En aucune façon les récompenses ne peuvent être nominatives.

7. Montant des primes attribuées :

❖ DOSSIER

- 1^{er} 500 €

- 2^e 300 €

- 3^e 100 €

❖ VIDÉO

- 1^{er} 600 €

- 2^e 400 €

- 3^e 200 €

- Prix spécial Jeunes 200 € *Vidéo consacrée à de jeunes pratiquants*

- Prix spécial Féminin 200 € *Vidéo promouvant la pratique féminine*

8. Obligations requises pour pouvoir être récompensé :

Les clubs, comités départementaux ou ligues participant à l'opération (dossier ou vidéo) doivent être à jour de toutes leurs obligations vis à vis de la Fédération.

9. Dates limites d'envoi :

La transmission est à effectuer à l'adresse : **codev@ffbillard.com**

Les **dossiers** devront être transmis au plus tard le **30/04/2019** et les **vidéos** au plus tard le **31/05/2019**.

10. Date d'annonce des résultats :

Les résultats seront annoncés le 15/06/2019, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération.